

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

Conseil municipal du 14 avril 2022

14 heures - en mairie

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril, à quatorze heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul JOUVE, Maire.

Présent(e)s : Mesdames Monique CHRETIEN, Christiane DESAILLOUD, Sylvaine JOUVE, Messieurs Pierre-Yves BOCHATON et Paul JOUVE.

Absents et excusés : Frédérique FONFREYDE (pouvoir donné à Sylvaine JOUVE) et Franck LAURANS.

Secrétaire de séance : Madame Sylvaine JOUVE

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents, constate que le quorum est atteint, ouvre la séance et demande le vote pour la désignation du secrétaire de séance.

- VALIDATION DE COMPTE RENDU**

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents d'approuver le compte rendu du dernier conseil municipal en date du 03/03/2022. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal et la page des signatures est ratifiée par les conseillers présents et concernés.

- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS CONCERNANT L'EXERCICE 2020**

Le Premier Adjoint, Pierre-Yves BOCHATON présente les comptes de gestion dressés par le Comptable de la Trésorerie de Laragne et comptes administratifs concernant le budget principal de la commune et le budget eau et assainissement. Il propose également l'affectation des résultats à reporter sur les budgets 2022. Le Maire quitte la salle de réunion. A l'unanimité des présents, les comptes et l'affectation des résultats (ci-dessous) sont votés par les conseillers présents et ayant procuration.

BUDGET PRINCIPAL 2021

2020	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	REPORT 2020	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	46 367.68 €	52 251.06 €	5 883.38 €	13 954.51 €	19 837.89 €
INVESTISSEMENT	19 423.97 €	12 781.40 €	-6 642.57 €	5 125.46 €	-1 517.11 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2022

Excédent de fonctionnement : 19 837.89 €
Déficit d'investissement : - 1 517.11 €
Affectation au 1068 (besoin de la
Section d'investissement : 1 517.11 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

2020	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	REPORT 2020	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	19 317.97 €	21 158.23 €	1 840.26 €	1 535.21 €	3 375.47 €
INVESTISSEMENT	10 027.85 €	12 194.00 €	2 166.15 €	7 398.45 €	9 564.60 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2021

Excédent de fonctionnement : 3 375.47 €

Excédent d'investissement : 9 564.60 €

• PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2022

Le Maire laisse la parole au Premier Adjoint, Pierre-Yves BOCHATON, chargé des finances afin de présenter le budget de la commune pour l'année 2022 :

Celui-ci s'équilibre à hauteur de :

64 762.06 € en fonctionnement

201 254.11 € en investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2022.

• VOTE DE L'ETAT 1259 – TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière (bâti)	32.14 %
Taxe foncière (non bâti)	51.01 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à

- De ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

Taxe foncière (bâti)	32.14 %
Taxe foncière (non bâti)	51.01 %

- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

• ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022

Le maire présente à l'assemblée l'ensemble des subventions qu'il convient d'attribuer pour l'année 2022 à diverses associations.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions décrites dans le tableau ci-après dans les comptes prévus au budget 2022.

Le conseil municipal conditionne le versement de ces subventions à la présentation du bilan moral et financier de l'année écoulée, votés en assemblée générale des associations concernées.

Comptes	Nom association	Montant décidé
6574	A LA BELLE ETOILE	300,00 €
6574	ACCA D'ETOILE	150,00 €
6574	SPORTS ET LOISIRS	50,00 €
6574	ANIMATION ORPIERROISE	100,00 €

• PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2022

Le Premier Adjoint, Pierre-Yves BOCHATON, chargé des finances présente le budget eau et assainissement pour l'année 2022 :

Celui-ci s'équilibre à hauteur de :

22 775.47 € en fonctionnement

22 508.60 € en investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget eau et assainissement de la Commune pour l'exercice 2022.

• AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS ET ADHESIONS AUX ORGANISMES EN 2022

Le conseil municipal, après délibération, autorise le Maire à adhérer et cotiser aux associations et organismes suivants, pour l'année 2022 :

- Fondation du patrimoine
- Association des maires des Hautes-Alpes
- ADIL
- Association de sauvegarde du patrimoine des Pays du Buëch
- APAJH (Etablissement Les Lavandes d'Orpierre)

- **VALIDATION DU DOSSIER DE L'ASSOCIATION DES JEUNES BENEVOLES POUR LE CHANTIER DE SAINT-CYRICE**

Le Maire donne lecture de la convention qu'il a reçue de l'association « Les villages des Jeunes ». Cette convention a pour but l'organisation d'un chantier international de bénévoles qui se déroulera sur le site de Saint-Cyrice pour une durée de 2 semaines. Il rappelle que la part de participation demandée à la commune serait de 2000 €. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour valider les termes la convention « Chantier international de bénévoles » et autorise le Maire à la signer. Le conseil municipal charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires pour ce dossier.

- **PARTICIPATION F.S.L.**

Le Maire donne lecture de la demande de participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) pour l'année 2022. Il rappelle que ce fonds permet aux ménages en difficulté d'obtenir une aide ponctuelle afin de se maintenir ou d'accéder à un logement autonome. Il est principalement financé par le Département et par les partenaires (Bailleurs Sociaux, Fournisseurs d'Energie....) et également par les communes. Le montant prévu pour 2022 pour la commune d'Etoile Saint-Cyrice serait de 12.80 €. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de participer au F.S.L. et charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Un point est fait sur la visite des ouvrages de l'eau potable par l'Ingénierie Territoriale 05. Il conviendra de demander leur avis pour la mise en place d'un règlement de l'eau et prévoir la facturation de la réouverture/ouverture d'un compteur d'eau potable.
- La municipalité souhaite engager une réflexion sur la pose de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments communaux. A cet effet, une rencontre avec les services de la Communauté de Communes doit avoir lieu prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30

Fait à Etoile Saint-Cyrice,

Le 14 avril 2022

Le Maire, Paul JOUVE